

riales si elles étaient organisées sur des bases comme celles que propose mon très honorable ami.

Que demande encore l'honorable premier ministre? Il demande que nous construisions un certain nombre de croiseurs du type "Bristol" et de quelques autres types. Que vaudraient ces croiseurs comme unités de combat en temps de guerre? Tout au plus peut-on prétendre qu'ils serviraient à protéger le commerce, et encore je n'en suis pas certain. Ils pourraient rendre quelques services comme éclaireurs, ou être employés à protéger nos pêcheries. Mais si la guerre était déclarée, qu'arriverait-il? Je vais dire à mon honorable ami ce qui arriverait. On ferait venir un "Dreadnought" de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, pour protéger nos croiseurs contre les attaques de l'ennemi. Ce ne serait pas une position bien brillante pour le Canada aux heures d'épreuves et de danger.

Il n'y a rien dans le projet du Gouvernement qui doterait le Canada d'une véritable flotte de combat. Je considère la situation de l'empire comme très grave. J'ai expliqué l'autre jour les raisons qui me portent à penser ainsi et je n'y reviendrai pas. Le devoir du Canada n'est pas de s'employer à trouver une ligne de conduite qui réponde à des exigences qui n'existent, en grande partie, que dans l'imagination de mon honorable ami, mais de prendre des mesures immédiates et effectives pour qu'à l'heure du danger, nous puissions au moins apporter un secours égal à celui des autres grandes possessions britanniques.

Il me reste une autre remarque à faire. Nous avons tous approuvé, pour ma part, du moins, j'ai approuvé la résolution du mois de mars 1909, mais tout membre de cette Chambre qui, depuis, a tant soit peu étudié la question, se rend compte que lorsque nous parlons d'organiser une unité navale canadienne de la marine de guerre anglaise—je préfère employer cette expression—nous parlons d'une chose qui ne peut pas être réalisée avant dix, quinze ou vingt ans. Les idées de l'honorable premier ministre sur ce qu'il a l'intention de faire à l'égard de cette flotte, sont encore plus vagues que celles qu'il avait au moment où il a proposé la construction du Transcontinental national.

Il a été assez fréquemment interrompu pendant son discours et je me suis abstenu de lui poser une question à laquelle je désirais avoir une réponse. Je prends la liberté de la lui poser à présent. Il dit que ces navires seront construits au Canada. Seront-ils construits dans des chantiers privés, ou dans les chantiers de l'Etat? Le Gouvernement a-t-il pris une décision sur ce point?

Sir WILFRID LAURIER: Dans des chantiers particuliers.

M. R. L. BORDEN: Mon honorable ami me convainc davantage qu'il n'a pas sérieusement étudié la question quand il dit qu'un chantier privé capable de construire ces navires et de fournir les canons, les armements et tous les accessoires essentiels, peut être installé au Canada dans l'espace d'un an. Je lui conseillerais de profiter de la plus prochaine occasion qui se présentera pour rectifier cette assertion trop risquée, s'il ne veut pas s'exposer à des critiques comme celles qu'il a eu à subir au sujet de ses prédictions concernant le Transcontinental national.

Je parlais, il y a un instant de la résolution de 1909, dans laquelle il est question de la prompt organisation d'une marine de guerre canadienne. Je ne crois pas que ce service puisse être effectivement organisé en moins de quinze ou vingt ans, et il faudra probablement plus de temps encore. Puisqu'il est impossible d'avoir une flotte canadienne effective, en moins de temps que celui que je viens de mentionner, il y a une autre considération que je tiens à lui soumettre. Il n'a pas oublié l'attitude qu'il a prise en 1899 au sujet de la participation du Canada à la guerre sud-africaine. D'après le "Globe" du 4 octobre 1899, il aurait tenu le langage suivant:

Si je la comprends bien, la loi relative à la milice—et je puis dire que je l'ai étudiée quelque peu tout dernièrement encore—dit que nos volontaires sont enrôlés pour aider à la défense du Canada. Notre milice est composée de troupes canadiennes qui serviront à la défense de notre pays. Rien ne menace le Canada, à l'heure qu'il est, et bien que nous soyons prêts à fournir des troupes, je me demande comment nous pourrions atteindre cette fin. De plus, comment pourrions-nous agir en ce sens à moins que le Parlement ne nous vote l'argent nécessaire? Nous ne pourrions absolument rien faire, si le contraire existait. Autrement dit, il nous faudrait convoquer le Parlement en session.

Il n'a pas fallu grand temps à mon honorable ami pour modifier son opinion sous ce rapport, mais j'aimerais faire observer ici qu'un délai semblable à celui qui s'est produit alors, pourrait occasionner la ruine de l'Empire, s'il surgissait dans le cas de notre marine de guerre. Je voudrais rappeler à mon très honorable ami la raison qu'il invoquait dans son discours de Sherbrooke, province de Québec, dans le mois de janvier 1900, c'est-à-dire après qu'il eût reconsidéré son attitude sur la participation de notre pays à la guerre du Sud-Africain. Voici ses paroles:

Nous avons cru qu'il était de notre devoir en notre qualité de colonie britannique de prendre part à cette guerre, et de permettre à deux mille volontaires canadiens de prendre du service dans l'armée anglaise et de combattre pour la mère patrie. Nous avons agi ainsi parce que nous croyions que c'était là notre devoir, afin de répondre au